

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-0/03

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42149244

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

OBJET : Motion relative à la situation Caisse d'allocations familiales.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 61,

DECIDE

D'émettre la motion suivante :

CONSIDERANT les inquiétudes exprimées par plusieurs responsables de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) quant aux conditions de travail dans les CAF et plus précisément des faibles moyens budgétaires qui leur sont alloués pour leur permettre de maintenir un service de qualité aux allocataires, de plus en plus fragilisés, eu égard au contexte économique actuel,

CONSIDERANT qu'un rapport d'information paru en février 2009, fait au nom de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale et de la commission des affaires sociales (MECSS), relatif à l'instauration d'un répertoire des bénéficiaires, registre informatique commun aux cent vingt-trois caisses d'allocations familiales de France répertoriant l'ensemble des personnes bénéficiant des prestations versées par les caisses, avait déjà souligné la nécessité vitale de renforcer les effectifs de cette administration pour mener à bien l'ensemble des missions qui lui étaient dévolues,

CONSIDERANT que la MECSS affirmait qu'une « inadéquation des effectifs aurait nécessairement des conséquences, non seulement sur la qualité du service rendu aux allocataires mais aussi sur la régularité des opérations de versement et sur la fiabilité des comptes de la branche famille, »

CONSIDERANT que malgré ces alertes, l'Etat ne semble pas avoir pris conscience de la gravité de la situation,

CONSIDERANT que certaines Caisses d'Allocations Familiales, notamment en Seine-et-Marne, sont contraintes de fermer leurs portes au public pour traiter les dossiers en retard, (31000 dossiers d'allocataires en souffrance dans notre Département, soit l'équivalent de douze jours de travail plein),

CONSIDERANT que cette situation n'est pas acceptable, qu'elle met en péril des personnes déjà en difficultés, comme des bénéficiaires du RSA ou des APL et qu'elle remet en cause la continuité du service public qui est pourtant un fondement du pacte républicain,

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE,

DEMANDE à l'Etat de débloquer en urgence les moyens financiers et humains nécessaires pour permettre aux caisses d'allocations familiales de poursuivre leur mission au service du public,

APPORTE son soutien aux agents et responsables des CAF et notamment de la CAF de Seine-et-Marne.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Vincent ÉBLÉ